



03026518

N. 2003

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de ... 404.

le ... 21 FEV. 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

**ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie**

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n° 42

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ FERME Jean-Pierre JOANNE

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE AGRICOLE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Route de Wavre, 159
4280 HANNUT

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ NEANT J/42

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 452 593.981

7. Objet de l'acte

▷ Modification des statuts
Enregistré deux rôles sans renvois à Hannut, le douze février 2002. Vol 6/86 – Fol.16 – Case 13
Reçu : vingt-cinq euros (25€) L'Inspecteur a.i. C. PEFFER

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27.06.01

Après délibération, l'assemblée générale des associés tant commanditaires que gérants, lesquels étaient tous présents, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

1) Modification de l'objet social

Afin de permettre à la société de continuer son évolution et développement, il est décidé de modifier l'objet social de la manière suivante :

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chapitre ou de l'assignation

Numéro du chapitre

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte du cas ou l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Le dernier paragraphe étant remplacé par le suivant :

D'une manière générale, la société pourra accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont le fait d'une exploitation normale d'une entreprise agricole, en ce compris la vente des produits d'exploitation et la coopération à l'exploitation d'autres, en participant ou non à une société momentanée, qui sont susceptibles de favoriser l'expansion ou le développement de la société

Elle pourra également réaliser toutes opérations directes ou indirectes de nature à favoriser son objet social, ainsi qu'accomplir de manière accessoire, tout investissement, toute opération civile, mobilière ou immobilière, et les gérer pour compte propre

En outre, la société pourra se porter aval ou caution, ou mettre ses biens en garantie, pour le compte de ses associés et duigeants.

2) Augmentation de capital

Il est décidé d'augmenter le capital d'une somme de 537FB, pour le porter de 1.250.000FB à 1.250.537FB, par prélèvement sur le bénéfice reporté.

3) Conversion à l'euro

*Le capital de 1.250.537FB équivaut à 31 000 euros
Les 1.250 parts sociales sont modifiées dans le sens où elles seront désormais sans mention de valeur nominale, et représenteront chacune 1/1250ème (un/mille deux cent cinquantième) de l'avoir social..*

4) Adaptation des statuts au nouveau code des sociétés

Suite à la mise en vigueur du nouveau code des sociétés, l'article suivant est modifié :

Article 17 – Disposition supplétive

Il convient de remplacer « la loi du 12.07.79 » par « le code des sociétés ».

Tous les associés présents ont signé pour accord.

Déposé en même temps acte en entier (Procès-verbal)

Jean-Pierre JOANNE,
Associé gérant

